

Compte rendu de la réunion de la ZID PCH 16 novembre 2019 à NIORT

Présents : CYRILLE Dominique (Saintes, Vice présidente de la Nouvelle Aquitaine), LE CALVI Florent (St Maixent), BRANKA Frédéric (Buxerolles), LOUASSIER Nadège (Responsable jeunes PCH), TOURNEUR Suzette (Secrétaire CDJE 17, trésorière du club de Surgères), LJUTOVAK Ketsia (Présidente du CDJE17 et du club de Surgères), LEPREVOST Christelle (Bressuire), AZEN Bernard (Trésorier du CDJE16, Montbron), DAUTHEVILLE Eric (Rochefort), RÉAU Phillippe (Thouars, Président CDJE79), MARTIN Guy (Chasseneuil), BONNIFAIT Michel (La Rochelle échecs), BERNARD Jean Pierre (La Rochelle échecs), PLASSART Jean Luc (La Couronne), Stéphane DENIS (Secrétaire du CDJE 16, Cognac), PICARD Joël (Poitiers Migné Échecs), BONNERUE Eric et Nathalie CARREY (Niort)

Excusés : M. Garnier (Saintes), P. Giambiasi (Rochefort), E.Macé (Angoulême), Paul Olivier Preux (Président du CDJE 16).

Les quatre présidents de comités départementaux étaient présents ou représentés, 15 clubs sur les 18 existants dans la Z.I.D Poitou Charente étaient présents.

Cette réunion informelle, fait suite à l'AG de la ligue Nouvelle Aquitaine et à la décision de la F.F.E donnant 50% des parts ligues des licences versées aux CDJE en 3 fois.

Environ 14 000 € seront ainsi versés vers les CDJE de la NAQ.

Donc de nouvelles compétences arrivent.

Question : Le CDJE 79 n'a pas reçu ses parts 2017... Peut-être n'ont-ils pas envoyé les P.V d'AG à la ligue ?

Environ 6800 € ont été versés à la Ligue pour les parts licences du Poitou Charente de cette année. On peut donc s'attendre à toucher environ 3400 € pour l'ensemble des comités départementaux de la Z.I.D Poitou Charente.

Pour la formation, 2500 € sont prévus pour l'ensemble de la Nouvelle Aquitaine.

Notre Pôle espoir coûtant 1000 € le CD a voté une aide de 25 €/qualifié au Championnat de France 2020 qui seront versés aux comités départementaux.

Pour boucler le budget, 6 € sont payés par chaque participant au pôle espoir.

**La totalité des CDJE affirme leur accord à la tenue d'un pôle espoir et leur volonté d'assurer sa pérennité.**

Aide au Championnat de France : La ligue versera 50 € par qualifiés participant au championnat de France (+ 2x50 € pour les Cadets/Juniors qui sont qualifiés d'office).

Pour les sélections jeunes régionales et académiques, la ligue prend en charge les coupes et les médailles. Les autres frais sont partagés 50/50 avec l'ensemble des CDJE de la phase au prorata des participants.

Question : qui fait l'avance des frais ? (Location de salle, indemnités d'arbitrage, goûter...). La question doit être posée au CD de la Ligue.

Phase académique : chercher une salle gratuite ou le moins cher possible pour le 28 mars (300 personnes).

Sélection jeune à Niort les 6-7-8 mars (276 €). Question : fait-on jouer les qualifiés d'office, au risque de fausser les tournois ? Un consensus est trouvé sur le fait qu'il ne faut pas que les qualifiés d'office jouent aux qualifications, une demande doit être faite en ce sens au CD de la ligue.

L'an dernier il y avait 4 qualifiés en 16, 10 en 17, 8 en 79 et 1 en 86. (+ 1 cadet et une cadette en 17, un junior en 79).

Attention, car la somme « versée » sur la part licence a d'autres utilités pour les CDJE, ce n'est donc pas un « trésor de guerre » que l'on peut utiliser à 100% pour les championnats de France.

Budget du Championnat de France de l'année passé 520 € de logement, 240 € de déplacement, 630 € de nourriture. 800 € de « salaire » pour Xavier, 600 pour Julien et 400 pour Luc. Il faut rajouter à cela le salaire de Sreten. Il faut donc compter environ 4700 € (4 entraîneurs) pour assurer l'encadrement technique. L'inscription et l'hébergement des jeunes ne seront pas pris en charge par les CDJE de la Z.I.D Poitou Charente.

La somme est largement au-dessus de ce que la ligue versera en tout aux comités.

Un consensus se forme pour que les 50€/qualifiés soient versés à un « pot commun ».

La question se pose d'une demande de participation aux parents. Il est proposé de demander 80 € pour les grandes catégories et 40 € pour les petites catégories ce qui dégagerait une somme de 1600 au total. Avec les 1300 € de versé par la ligue (50 € par enfant qualifié) il reste 1800 € à trouver.

Un consensus se forme pour financer au prorata du nombre de licenciés par département et non pas au nombre de qualifiés. Une nouvelle question se pose, calculer sur les licences A ou B ? Dans la mesure où les licences B ne rapportent « rien » ce sera sur les licences A.

Si 100% sont financés par les CDJE la somme est largement au-dessus de nos moyens.

Après discussion il s'avère que les CDJE peuvent verser au total et au maximum la somme de 800 € puisque de nouvelles charges sont prévues avec le partage des frais d'organisation des sélections...

Une demande de rallonge de budget (1000 €) sera effectuée auprès de la ligue pour les championnats de France.

Stage d'arbitrage formation continue : il faut s'inscrire auprès de Dominique.